

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Bolton-Est

Séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est,  
tenue mardi, le 7 septembre 2010 à 19h à l'hôtel de  
ville de Bolton-Est, sous la présidence du maire, Royal  
Dupuis.

Sont aussi présents:

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| M. Roger Gagné,       | Siège n° 1 |
| M. Rudy Giordano,     | Siège n° 4 |
| M. Daniel Lechasseur, | Siège n° 5 |
| M. Ginette Breton,    | Siège n° 6 |

Sont absents :

|   |            |
|---|------------|
| M. Pierre Piché,                              | Siège n° 2 |
| M. Jonathan Prest,                            | Siège n° 3 |
| M. Pierre Gagné, Secrétaire-trésorier adjoint |            |

Douze personnes assistaient à l'assemblée.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**  
**de la séance ordinaire du 7 septembre 2010**

1. **Ouverture de la séance et nomination d'un secrétaire d'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux d'août 2010**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Première période de questions**
6. **Sécurité publique**
7. **Patrimoine, Culture et Loisirs**
  - 7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine
  - 7.2 Appui financier à l'Association pour la préservation du patrimoine bâti de Bolton-Est
  - 7.3 Autorisation de dépenses : journées de la Culture (24-25-26 septembre) et transfert de crédits budgétaires
8. **Environnement, Urbanisme et Développement**
  - 8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)
  - 8.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)
  - 8.3 Rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi (MVVMN)
  - 8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments
  - 8.5 Nomination d'un nouveau responsable pour la campagne du Diagnostique résidentiel « Mieux consommer » d'Hydro-Québec
  - 8.6 Internet haute vitesse / Intérêt de la municipalité

## **9. Rapport financier**

- 9.1 Comptes payés
- 9.2 Comptes à payer
- 9.3 Revenus
- 9.4 Dépenses prévues
  - 9.4.1 Achat de mobilier et d'équipements de bureau (chaises, filière, ordinateurs)
  - 9.4.2 Bail avec le MTQ (Rte 245 coin Nicholas-Austin)
- 9.5 Transfert de crédits budgétaires

## **10. Rapport du Maire**

## **11. Rapport de la MRC**

## **12. Administration**

- 12.1 Correspondance
- 12.2 Renouvellement de l'entente annuelle de service avec Monty Coulombe pour 2011
- 12.3 Formation d'un comité mixte (citoyens/élus) sur la fiscalité municipale
- 12.4 Contrat de vente à tempérament pour le camion Ford Ranger 4 x 4 : paiement comptant du solde
- 12.5 Appel d'offres pour la création d'un du site web pour la municipalité

## **13. Voirie**

- 13.1 Rapport du comité d'infrastructures (CCI)
- 13.2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
- 13.3 Programmation des travaux de voirie pour l'automne
- 13.4 Programmation des travaux d'immobilisation
- 13.5 Demande au MTQ pour l'installation de lampadaire au coin du chemin Pinard et au coin du chemin du Soleil-levant

## **14. Divers**

## **15. Deuxième période de questions**

## **16. Levée de la séance**

**1. Ouverture de la séance et nomination d'un secrétaire d'assemblée**

Ayant constaté un quorum, le Maire ouvre la séance à 19h02.

En l'absence de la directrice générale et du directeur général adjoint, un secrétaire d'assemblée doit être nommé.

**RÉSOLUTION 10-09-256**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur  
**APPUYÉ PAR :** Roger Gagné  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** nommer Liane Boisvert à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 10-09-257**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Roger Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Daniel Lechasseur  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes : report du point 12.4 *Contrat de vente à tempérament pour le camion Ford Ranger 4 x 4 : paiement comptant du solde* et ajout au point divers du point 14.1 *Dossier Ralph Bird: Séance de médiation (commission des normes du travail)*.

Adoptée.

**3. Adoption des procès-verbaux d'août 2010**

**RÉSOLUTION 10-09-258**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Roger Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Ginette Breton  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2010 et de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2010 soient adoptés tel que soumis.

Adoptée.

**4. Suivi des séances précédentes**

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

Les règlements no 226, 227, 228 et 230 ont été transmis à la MRC pour approbation lors du conseil

d'administration du mois d'août. L'aménagiste de la MRC nous a confirmé que lesdits règlements ont été approuvés. En attente des certificats de conformité.

Le règlement 229, quant à lui, ne requiert pas l'approbation de la MRC et sera applicable lors de l'affichage de l'avis public annonçant son entrée en vigueur.

Un avis public doit encore être publié relativement au règlement 224. Une fois la procédure complétée, s'il n'y a pas eu de demande valide pour que le règlement soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter de la zone visée et des zones contigües, ledit règlement pourra à être soumis au conseil pour adoption finale.

Le poste de chargé de projet en environnement et développement durable a été attribué à M. Tommy Cioc par voie de résolution le 25 août. M. Cioc s'est joint à l'équipe dès le 27 août.

Un appel de candidatures a été lancé pour le poste permanent d'inspecteur municipal et en voirie. Un comité de sélection étudiera les candidatures, procédera aux entrevues requises et recommandera le candidat choisi au conseil. L'emploi temporaire du chargé de projet se terminant le 24 septembre, il y a de fortes chances qu'une assemblée extraordinaire soit tenue pour attribuer le poste avant cette échéance.

Les documents du précédent appel d'offres et le contrat pour la collecte des déchets et du recyclage ont été soumis au CCE qui a fait ses recommandations au conseil. Un rapport à ce sujet sera déposé au cours de la présente assemblée. Le chargé de projet en environnement, Tommy Cioc, aura pour mandat de modifier les documents d'appel d'offres selon les instructions du conseil.

Une lettre a été adressée à la Ministre Normandeau relativement à la demande de désignation sur carte reçue par son ministère et portant sur le territoire de la municipalité. Copie de la lettre a été publiée sur le site web de la municipalité.

Tel que demandé, la MRC a procédé à l'échantillonnage de la Serpentine. Les résultats ont été transmis à la municipalité et le dossier sera confié à M. Cioc à l'interne.

Les travaux d'asphaltage du chemin Cameron ont été complétés. La subvention afférente pourra être réclamée.

L'ingénieur Paul Montagne est à compléter son rapport suite à la visite de tous les sites de carrières et sablière du territoire. Le rapport sera soumis aux membres du conseil sur réception.

## **5. Première période de questions**

Le maire indique que la période de questions aura une durée maximale de 15 minutes. Lors de cette période de questions, les personnes présentes seront invitées à traiter de sujets qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour.

Le maire explique aussi qu'un bref résumé des sujets traités lors de la période de question apparaîtra au procès-verbal de la séance. Les personnes qui souhaitent poser des questions devront d'abord s'identifier.

Des questions sont soulevées relativement aux sujets suivants :

- Disponibilité des procès-verbaux des assemblées sur le site web de la municipalité;
- Visite des carrières et sablières du territoire.

## **6. Sécurité publique**

Bien qu'il n'y ait pas de point à l'ordre du jour en matière de sécurité publique, le maire tenait à informer les citoyens qu'une rencontre a été tenue à l'hôtel de ville avec les responsables municipaux, le préventionniste Paul Robitaille et les représentants du Ministère de la sécurité publique. Le plan de mesures d'urgence de la municipalité sera mis à jour. Une rencontre à ce sujet se tiendra en octobre.

## **7. Patrimoine, Culture et Loisirs**

### **7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine**

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, fait rapport verbalement des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil. Elle annonce la tenue des Journées de la Culture les 25 et 26 septembre et invite la population à participer aux activités. Elle mentionne qu'un feuillet publicisant l'événement sera posté au cours des prochains jours. Elle dépose les comptes-rendus des réunions du 20 août et du 3 septembre 2010. Des copies ont été remises aux membres du conseil qui en prennent acte.

### **7.2 Appui financier à l'Association pour la préservation du patrimoine bâti de Bolton-Est**

#### **RÉSOLUTION 10-09-259**

**ATTENDU QUE** la municipalité a réservé, au budget de 2010, la somme de 1 000\$ pour l'Association pour la préservation du patrimoine bâti de Bolton-Est dans le cadre des activités visant à commémorer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Holy Trinity Church;

**ATTENDU QUE** le 18 août dernier, l'Association a transmis à la municipalité une demande écrite accompagnée de documents justificatifs supportant sa demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Rudy Giordano

**APPUYÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser le versement, à l'Association pour la préservation du patrimoine bâti de Bolton-Est, d'une somme de 1000\$ à titre de contribution municipale pour la réalisation des activités visant à commémorer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Holy Trinity Church.

Adoptée.

*Poste de dépense : 02-702-01-900*

**7.3 Autorisation de dépenses : journées de la Culture (24-25-26 septembre) et transfert de crédits budgétaires**

**RÉSOLUTION 10-09-260**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Ginette Breton

**APPUYÉ PAR :** Roger Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser le comité culture et patrimoine à engager des dépenses ne dépassant pas 1 500\$ pour l'organisation des journées de la Culture qui se tiendront les 24-25-26 septembre 2010;

D'autoriser le directeur général adjoint à payer les factures qui lui seront présentées par la présidente du comité, la conseillère Ginette Breton, pour les fins d'organisation des journées de la Culture;

D'autoriser le transfert de crédits budgétaires au montant de 500\$, du poste 02-702-50-959 (Activités Patrimoine) au poste 02-702-00-959 (Comité culturel municipal);

D'autoriser les membres du comité culture et patrimoine à faire de la sollicitation en vue d'obtenir des commandites en argent ou autrement pour la réalisation de l'événement;

D'autoriser les membres du comité à engager, au-delà des 1 500\$ déjà accordés, des dépenses équivalentes aux subventions reçues;

D'autoriser, en plus des dépenses autorisées ci-avant, le paiement, à même les crédits budgétaires de l'administration générale, des frais d'impression (418\$ + taxes) du dépliant concernant les activités conjointes des journées de la Culture et de la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Holy Trinity Church et des frais de poste afférents;

D'accorder au comité un support administratif en

permettant que la secrétaire-réceptionniste de la municipalité fournisse des informations au public concernant les journées de la culture et un support clérical à la directrice du comité pour l'envoi de dépliants;

**ET D'accorder** au comité un support technique lors du déroulement des activités en assurant la présence d'un employé municipal sur les lieux pour la durée des événements.

Adoptée.

*Postes de dépense: 02-702-00-959  
02-190-00-341  
02-190-00-321*

## **8. Environnement, Urbanisme et Développement**

### **8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)**

Document  
déposé

La présidente du comité consultatif en environnement, la conseillère Ginette Breton, fait un compte-rendu des rencontres du comité et dépose un rapport qui fait état des recommandations du comité relativement au contrat de cueillette et transport des déchets et du recyclage. Le conseil prend acte du rapport.

Le rapport de recommandations sera remis au personnel de la municipalité qui sera chargé de préparer les documents d'appel d'offres et le projet de contrat, lesquels seront soumis aux membres du conseil pour approbation avant que l'appel d'offres pour la cueillette et le transport des matières résiduelles ne soit lancé.

Le maire fait quelques commentaires relativement à la cueillette des déchets une semaine sur deux et indique que mis à part la municipalité de St-Benoît-du-Lac, Bolton-Est est la seule municipalité de la MRC à maintenir une cueillette hebdomadaire des déchets.

### **8.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)**

Une réunion du comité consultatif en urbanisme a été tenue en août. Le directeur général adjoint, qui agit comme secrétaire d'assemblée, n'ayant pas été en mesure de compléter le rapport, celui-ci sera déposé à une séance ultérieure.

### **8.3 Rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi (MVVMN)**

Document  
déposé

La conseillère Ginette Breton dépose le rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la vallée de la Missisquoi Nord qui a tenu une rencontre le 31 août 2010. Elle fait une brève lecture du contenu du rapport. Les membres du conseil ont reçu copie dudit rapport et en prennent acte.

#### **8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments au 31 août 2010. Copie du rapport a été remise au conseil qui en prend acte. Contrairement à l'habitude, le rapport d'inspection forestière d'Émilio Lembo, inspecteur en foresterie de la MRC de Memphrémagog, n'a pas été soumis avec le rapport de l'inspecteur en bâtiment. Ledit rapport sera joint au rapport du mois prochain.

#### **8.5 Nomination d'un nouveau responsable pour la campagne du Diagnostique résidentiel « Mieux consommer » d'Hydro-Québec**

##### **RÉSOLUTION 10-09-261**

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution 10-02-041, le conseil municipal a désigné Mme Trisha Needham comme responsable de ce projet et comme personne-ressource pour accompagner Hydro-Québec au cours de sa campagne du Diagnostique résidentiel « Mieux consommer »;

**ATTENDU QUE** c'est Tommy Cioc qui remplace Mme Needham à titre de chargée de projet en environnement et en développement durable;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Rudy Giordano

**APPUYÉ PAR :** Ginette Breton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** nommer M. Tommy Cioc, comme responsable de ce projet et comme personne-ressource pour accompagner Hydro-Québec au cours de sa campagne du Diagnostique résidentiel « Mieux consommer » et remplacer Mme Needham à cet égard;

**ET D'**autoriser, en l'absence de la directrice générale, Lucy Edwards, Tommy Cioc, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la municipalité de Bolton-Est tout document et/ou formulaire donnant effet à la résolution 10-02-041.

Adoptée.

#### **8.6 Internet haute vitesse / Intérêt de la municipalité**

Le maire donne quelques explications quant au projet de résolution qui suit, quant aux démarches entreprises à la MRC de Memphrémagog et quant à la technologie proposée. Il remercie le conseiller Lechasseur d'avoir participé avec lui à la dernière présentation à ce sujet à la MRC.

M. Lechasseur demande aussi qu'on s'assure d'obtenir les montants de subvention auxquels nous avons droit dans le cadre du programme de subvention du MAMROT. Le maire l'assure que le dossier sera traité avec toute la diligence nécessaire.

## **RÉSOLUTION 10-09-262**

**Considérant que** le conseil de la MRC de Memphrémagog a adopté, en janvier 2010, une résolution par laquelle il adoptait une stratégie relativement au dossier de déploiement Internet sur son territoire et demandait au comité Internet haute vitesse de coordonner cette stratégie;

**Considérant que** le comité en question a mandaté la firme XIT Telecom pour préparer une étude préliminaire d'ingénierie et proposer une solution alternative à la technologie satellitaire, que les résultats ont été présentés aux élus municipaux le 25 août et que la solution proposée aux municipalités cible une technologie sans fil (WiMax), complétée par la technologie WiFi et satellitaire en dernier recours;

**Considérant que,** suite aux discussions tenues lors de l'atelier de travail du 25 août dernier, plusieurs participants ont manifesté leur intérêt à préparer, en groupe, un appel d'offres auprès de fournisseurs de service Internet offrant le service sans fil;

**Considérant que** les participants ont suggéré qu'un seul intervenant coordonne la préparation de l'appel d'offres et que la MRC pourrait être cet intervenant ;

**Considérant que** les municipalités participantes auront le loisir de se retirer du projet après l'ouverture des soumissions;

**Considérant que** les déboursés nécessaires à ce projet sont puisés à même le fonds prévu à cet effet dans le cadre du Pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**APPUYÉ PAR :** Ginette Breton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la municipalité de Bolton-Est manifeste son intérêt à faire partie du processus d'appel d'offres auprès de fournisseurs du service Internet haute vitesse sur leur territoire;

**QUE** la municipalité de Bolton-Est manifeste son intérêt à ce que la MRC de Memphrémagog coordonne, au nom des municipalités intéressées, le processus d'appel d'offres auprès de fournisseurs du service Internet haute vitesse sur leur territoire;

**QU'**un projet d'entente intermunicipale intervienne entre les municipalités pour permettre à la MRC de coordonner le processus d'appel d'offres et qu'un projet d'entente relatif à cette matière soit préparé et présenté à une séance du Conseil de la MRC.

Adoptée.

## **9. Rapport financier**

## 9.1 Comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés au 31 août 2010, conformément au règlement numéro 86-1995 (dépenses incompressibles) et en vertu des résolutions 10-05-135, 10-06-193, 10-08-242, 10-08-243, 10-08-247 et 10-08-254 (dépenses pré-autorisées).

### DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

#### SALAIRES

|                      |   |                  |
|----------------------|---|------------------|
| Administration. .... | 5 | 836,13           |
| Urbanisme. ....      | 2 | 623,45           |
| Environnement . .... | 2 | 669,36           |
| Voirie . ....        | 3 | 576,26           |
| Élus . ....          | 1 | 795,88           |
|                      |   | -----            |
|                      |   | <u>13 810,08</u> |

#### FRAIS DE DÉPLACEMENT

|                       |  |               |
|-----------------------|--|---------------|
| Administration . .... |  | 462,00        |
|                       |  | -----         |
|                       |  | <u>462,00</u> |

#### AUTRES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

|                                |  |                 |
|--------------------------------|--|-----------------|
| Bell Canada . ....             |  | 456,70          |
| Bell Mobilité . ....           |  | 161,61          |
| Poste Canada . ....            |  | 868,58          |
| Megaburo (Photocopieur) . .... |  | 67,56           |
|                                |  | -----           |
|                                |  | <u>1 554,45</u> |

#### TRANSPORT

|  |  |               |
|--|--|---------------|
| Hydro-Québec . ....                    |  | 317,94        |
| Magog Ford (entretien véhicule) . .... |  | 39,85         |
|  |  | -----         |
|  |  | <u>357,79</u> |

#### HYGIENE DU MILIEU

|                         |   |                 |
|-------------------------|---|-----------------|
| Contrat (ordure) . .... | 5 | 910,35          |
| Sani Eco . ....         |   | 590,78          |
|                         |   | -----           |
|                         |   | <u>6 501,13</u> |

Total des incompressibles au 31 août 2010 : 22 685,45

### DÉPENSES PRÉ-AUTORISÉES :

|  |    |        |
|--|----|--------|
| Union municipalités du Québec (formation élu) .... |    | 197,53 |
| Roch Vallières inc. (fossé ch. Bellevue) . ....    | 2  | 821,88 |
| Excavation J, Pouliot (fossé ch. Bellevue) . ....  | 3  | 239,51 |
| Giroux & Giroux (bac ordure) . ....                |    | 468,43 |
| Pavage Maska (pavage ch. Cameron) . ....           | 20 | 194,33 |
| FQM (Congrès) . ....                               |    | 609,53 |
| RTD (travaux ch. Cameron) . ....                   |    | 995,93 |
| ADMQ colloque régional) . ....                     |    | 85,00  |
| Raymond Cherrier . ....                            | 1  | 323,47 |

Total des pré-autorisées au 31 août 2010 : 29 935,61

**TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2010: 52 621,06**

## 9.2 Comptes à payer

### RÉSOLUTION 10-09-263

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Rudy Giordano

**APPUYÉ PAR :** Roger Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la liste des comptes à payer au 31 août 2010 soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement:

|   |                  |
|---|------------------|
| Petite caisse .....                               | 194,61           |
| MRC Memphrémagog (quotes-parts) .....             | 901,58           |
| Ministre du revenu (contribution employeur) ....  | 3 776,83         |
| Receveur général du Canada (part employeur) ....  | 1 741,61         |
| Entreprise Raymond Cherrier (collecte spéciale)   | 1 007,41         |
| R.I.E.D.S.M. (enfouissement) .....                | 1 962,59         |
| Mégabureau (contrat photocopieur) .....           | 85,38            |
| Fond d'information foncière (mutation) .....      | 21,00            |
| Malem (site web) .....                            | 214,46           |
| Municipalité d'Austin (préventionniste) .....     | 1 215,00         |
| Municipalité d'Austin (interventions) .....       | 1 378,00         |
| Liane Boisvert (Salaire et déplacement) .....     | 1 395,50         |
| Desjardins (assurance collective) (crédit) .....  | (409,48)         |
| Desjardins (avantages sociaux) .....              | 342,68           |
| Marché D'Austin (essence véhicule) .....          | 388,67           |
| Pierre Gagné (frais de déplacement) .....         | 212,16           |
| Pierre Plante (frais de déplacement) .....        | 142,48           |
| Rémi Verreault (frais de déplacement) .....       | 428,74           |
| Virginia Jasper (conciergerie) .....              | 720,00           |
| Virginia Jasper (lavage des fenêtres) .....       | 525,00           |
| Paysagement L'Unick (entretien estival) .....     | 722,40           |
| Axion (internet) .....                            | 116,26           |
| Bureau en gros .....                              | 622,47           |
| Ponceaux de l'Estrie (ponceaux ch. East River) .  | 3 233,87         |
| R.T.D. (nivelage) .....                           | 1 343,21         |
| R.T.D. (fossé Bellevue & Mountain) .....          | 561,56           |
| R.T.D. (sinistre East river) .....                | 2 875,49         |
| Eau Labrador (eau potable) .....                  | 21,67            |
| Monty Coulombe (dossier juridique) .....          | 2 415,24         |
| Alpha net (entretien informatique). .....         | 457,14           |
| Signotech (signalisation) .....                   | 175,30           |
| Ascenseur Allard .....                            | 186,25           |
| Médias Transcontinental (affichage d'un poste) .. | 150,76           |
| The Record (affichage d'un poste) .....           | 252,35           |
| Giroux & Giroux (matériel d'entretien) .....      | 734,16           |
| Martial Bouthillette (débroussaillage) .....      | 4 368,26         |
| EMRN (Équip. Incendie) .....                      | 67,73            |
| SCU (Serge Côté, urbaniste) .....                 | 4 269,73         |
| Formules municipales (fournitures de bureau) ..   | 390,04           |
| Récupération Maillé inc. (récupération d'animaux) | .84,66           |
| Royal Dupuis (frais de déplacements) .....        | 166,40           |
|   | -----            |
|   | <u>39 459,17</u> |

Adoptée.

## 9.3 Revenus

La secrétaire d'assemblée fait état des revenus encaissés en août 2010 :

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Taxes municipales .....   | 46 654,95        |
| Revenus divers .....      | *12 708,61       |
|                           | -----            |
| Total des encaissements : | <u>59 363,56</u> |

\* Ces revenus incluent le remboursement, par la Banque Nationale, d'un paiement en capital versé en trop au montant de 6 200\$.

#### 9.4 Dépenses prévues

##### 9.4.1 Achat de mobilier et d'équipements de bureau (chaises, filière, ordinateurs)

###### RÉSOLUTION 10-09-264

**ATTENDU QUE** le directeur général adjoint recommande l'achat de mobilier de bureau et de deux ordinateurs;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a prévu des crédits budgétaires de l'ordre de 9000\$ pour l'achat d'équipements capitalisables pour l'hôtel de ville;

**ATTENDU QUE** des crédits totalisant 5 675\$ sont encore disponibles et qu'ils sont suffisants pour procéder aux achats recommandés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**APPUYÉ PAR :** Roger Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser l'achat de huit chaises (type salle d'attente), d'un classeur latéral (mobilier de bureau, 1 500\$ taxes en sus) et de deux ordinateurs (1 500\$ taxes en sus), le tout pour un montant ne dépassant pas 3 000\$, taxes en sus;

**ET DE** capitaliser ces dépenses conformément à la politique de capitalisation de la municipalité.

Adoptée.

Postes de dépense : 03-310-00-726  
03-310-00-722

##### 9.4.2 Bail avec le MTQ (Rte 245 coin Nicholas-Austin)

###### RÉSOLUTION 10-09-265

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bolton-Est a signé un bail avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'utilisation du terrain situé à l'intersection de la route 245 et la route Nicholas-Austin et ce, pour une durée de cinq ans renouvelable à chaque année en considération d'un loyer annuel de 100 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** le terrain en question est utilisé pour les fins du programme de mise en valeur de la vallée Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur  
**APPUYÉ PAR :** Ginette Breton  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la municipalité de Bolton-Est renouvelle le bail avec le MTQ selon les mêmes conditions et modalités;

**ET QUE** le directeur général adjoint soit autorisé à effectuer le paiement du loyer annuel au montant de 100\$, taxes en sus.

Adoptée.

*Poste de dépense : 02-622-00-447*

## **9.5 Transfert de crédits budgétaires**

### **RÉSOLUTION 10-09-266**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur  
**APPUYÉ PAR :** Rudy Giordano  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le transfert des crédits budgétaires des postes excédentaires vers les postes déficitaires, le tout tel qu'il appert de la liste intitulée « Transfert des crédits budgétaires au 7 septembre 2010 » dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

## **10. Rapport du Maire**

Claim minier : nous avons reçu ce matin un accusé-réception du bureau de la Ministre;

Correspondance : audiences du BAPE concernant les gaz de schiste. Les informations reçues jusqu'à présent ne nous permettent pas de savoir si l'exploration prévue sur notre territoire a pour but de chercher ce type de gaz en particulier;

Surveillance accrue des frontières Canada / E-U par la GRC : 40 agents de la GRC seront mobilisés pour patrouiller un corridor qui s'étend de Highwater à Lacolle, à la frontière des États-Unis. Suite à une entente avec la SQ, ces agents auront juridiction pour intervenir sur ce territoire;

Rencontre des maires du secteur Ouest le 17 août à Eastman : les maires ont principalement discuté de bassin versant et du projet de mise en valeur de la Vallée de la Missisquoi Nord;

Lettre de M. Butler (Baker Pond) : le dossier a été transmis au chargé de projet en voirie. Des travaux seront nécessaires à cet endroit.

Lettre de Mme Bricault et M. Cordeau : remerciements adressés à l'Hôtel de Ville quant à la gestion de la problématique des déchets dans le secteur du chemin

Pièce  
jointe

Simard;

Célébration d'un mariage le 5 septembre à l'hôtel de ville : le maire a officié comme célébrant;

Barrage à la décharge du lac Nick : état des discussions avec le MDDEP. Selon le ministère, aucun barrage n'est répertorié à cet endroit dans les registres du gouvernement. Toute intervention pour enlever ou modifier un barrage existant nécessiterait une étude d'ingénierie visant à obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP. Les spécialistes du ministère ont cependant fait remarquer que le niveau d'eau était plus bas que d'habitude cet été partout en région.

Campagne du Diagnostique résidentiel Mieux Consommer d'Hydro-Québec : en juillet nous étions à plus de 50% des objectifs. Le maire annonce que la municipalité s'apprête à faire une relance publicitaire pour inciter la population à compléter le questionnaire.

Une activité de sensibilisation de la SQ s'est déroulée au lac Nick lors de l'épluchette de blé d'inde de l'Association de protection du lac Nick : l'expérience a été appréciée et on souhaite que cette activité devienne récurrente. Ce sont les Sergents Claude Lebel et Patrice Grégoire qui représentaient la Sûreté du Québec;

Le maire a été invité à participer aux festivités entourant le 150<sup>e</sup> Anniversaire de l'Église Holy Trinity à Bolton-Sud le 24 septembre;

Le maire annonce que le programme climat-sol a été renouvelé jusqu'en 2015 (décontamination des sols). Il invite les citoyens à se prévaloir du programme.

## **11. Rapport de la MRC**

La MRC de Memphrémagog, à l'instar de la municipalité, a donné son appui au mémoire de la FQM relativement au projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines.

Le maire invite la population à assister à la séance d'information relative au pacte rural de la MRC le 22 septembre. Les projets doivent être déposés au plus tard le 15 octobre à la MRC. Le maire rappelle qu'il fait partie du comité en question.

M. Dupuis rappelle qu'une levée de fonds de la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog a été lancée au printemps pour l'amélioration des services de proximité. Il indique que l'objectif de 100 000\$ a été dépassé : 128 000\$ ont été amassés. Le maire félicite les organisateurs et remercie les citoyens de Bolton-Est qui ont accepté de contribuer à cette levée de fonds.

## **12. Administration**

## 12.1 Correspondance

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## 12.2 Renouvellement de l'entente annuelle de service avec Monty Coulombe pour 2011

### RÉSOLUTION 10-09-267

**ATTENDU QUE** la firme d'avocats Monty Coulombe propose à la municipalité de renouveler avec elle son entente de service du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011;

**ATTENDU QUE** le conseil est satisfait des services de la firme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Rudy Giordano

**APPUYÉ PAR :** Roger Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** renouveler l'entente de service annuelle (services de première ligne) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011;

**ET D'autoriser** le paiement des honoraires afférents au montant de 500\$, taxes en sus.

Adoptée.

*Poste de dépense : 02-190-00-412*

## 12.3 Formation d'un comité mixte (citoyens / élus) sur la fiscalité municipale

### RÉSOLUTION 10-09-268

**ABROGÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**APPUYÉ PAR :** Rudy Giordano

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** former un comité mixte, regroupant des élus et des citoyens de la municipalité, pour discuter de divers points d'intérêt relativement à la fiscalité municipale et pour soumettre au conseil ses recommandations à cet égard, avant l'adoption du règlement de taxation annuel de la municipalité pour l'année 2011;

**ET** de nommer, à titre de membres de ce comité Messieurs André Gervais, Jean-Guy Laprise, Daniel Lechasseur, Rudy Giordano, Pierre Piché et Royal Dupuis.

Adopté.

Au cours de la période de question, cette résolution a été abrogée puis adoptée de nouveau sur proposition de deux autres conseillers.

**12.4 Contrat de vente à tempérament pour le camion Ford  
Ranger 4 X 4 : paiement comptant du solde**

**REPORTÉ**

**12.5 Appel d'offres pour la création d'un nouveau site  
web de la municipalité**

**RÉSOLUTION 10-09-269**

**ATTENDU QUE** le projet de loi 76 prévoit de nouvelles règles de transparence en matière de gestion contractuelle;

**ATTENDU QUE** pour répondre aux exigences de la loi, le site web de la municipalité devra être mis à contribution et est appelé à devenir un outil de travail usuel et indispensable pour le personnel de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la configuration actuelle du site doit être revue et la procédure de mise à jour simplifiée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Roger Gagné

**APPUYÉ PAR :** Ginette Breton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** demander à au moins trois webmestres de proposer à la municipalité des prix pour la création d'un nouveau site web conforme aux nouvelles exigences de la loi et qui permettra la mise à jour du site à l'interne;

**DE** leur demander de produire des maquettes permettant aux membres du conseil d'arrêter leur choix;

**ET** de leur demander d'inclure à leur proposition de service des prix pour la formation du personnel et les modifications ultérieures du site.

Adopté.

**13. Voirie**

**13.1 Rapport du comité d'infrastructures (CCI)**

Document  
déposé

Le conseiller Giordano, président du comité, fait une brève lecture des comptes-rendus des réunions du comité d'infrastructures tenues les 3 et 30 août 2010. Il dépose ces comptes-rendus dont copie a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

Le conseiller Giordano explique que le comité a approuvé deux programmations de travaux proposées par le chargé de projet en voirie, Pierre Plante. Il en profite pour saluer le travail professionnel de M. Plante.

**13.2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau  
routier**

### **RÉSOLUTION 10-09-270**

**ATTENDU QUE** la municipalité a réalisé des travaux d'asphaltage (revêtement mécanisé) sur le chemin Cameron pour un montant 18 773,38\$ (taxes en sus);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**APPUYÉ PAR :** Rudy Giordano

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Cameron pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**ET QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

### **13.3 Programmation des travaux de voirie pour l'automne**

#### **RÉSOLUTION 10-09-271**

Pièce  
jointe

**ATTENDU QUE** le chargé de projet en voirie, Pierre Plante, a soumis au comité d'infrastructures (CCI) la programmation des travaux de voirie pour l'automne;

**ATTENDU QUE** le CCI recommande la réalisation des travaux de voirie décrits dans le document intitulé « Programmation Travaux voirie automne 2010 »;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**APPUYÉ PAR :** Roger Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'autoriser** le chargé de projet en voirie à faire exécuter les travaux qui y prévus à la programmation de voirie automne 2010 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**D'autoriser,** pour ce faire, des dépenses totalisant un maximum de 59 775\$ (incluant les taxes nettes);

**ET D'autoriser** le paiement des factures afférentes pour autant qu'elles soient conformes ou inférieures au montant total prévu à la programmation.

Adopté.

### **13.4 Programmation des travaux d'immobilisation**

#### **RÉSOLUTION 10-09-272**

Pièce  
jointe

**ATTENDU QUE** le chargé de projet en voirie, Pierre Plante, a soumis au comité d'infrastructures (CCI) la programmation des projets de voirie pour l'automne

2010;

**ATTENDU QUE** le CCI recommande la réalisation des projets de voirie (immobilisations) décrits dans le document intitulé « Programmation Projets de voirie automne 2010 »;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Rudy Giordano

**APPUYÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser le chargé de projet en voirie à faire exécuter les projets de voirie qui sont prévus à la programmation de projets de voirie automne 2010 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

D'autoriser, pour ce faire, des dépenses totalisant un maximum de 45 236\$ (incluant les taxes nettes) tel que recommandé par le CCI;

D'autoriser le paiement des factures afférentes pour autant qu'elles soient conformes ou inférieures au montant total prévu à la programmation;

D'inclure les travaux prévus sur le chemin Bellevue aux coûts des projets, lesquels feront l'objet d'une subvention en vertu du programme TECQ;

D'affecter toute subvention éventuelle ou prévue pour ces travaux au paiement des dépenses encourues;

**ET DE** capitaliser ces dépenses conformément à la politique de capitalisation de la municipalité;

Adoptée.

**13.5 Demande au MTQ pour l'installation des lampadaires au coin du chemin Pinard et au coin du chemin du Soleil-levant**

**RÉSOLUTION 10-09-273**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a été informé des inquiétudes de ses citoyens quant à leur sécurité à l'intersection de leur chemin et de routes sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ) faute d'éclairage;

**ATTENDU QU'IL** appartient au ministère d'étudier les demandes de ces citoyens et d'assurer l'installation de lampadaires à ces intersections le cas échéant;

**ATTENDU QUE** le conseil est convaincu que ces inquiétudes sont justifiées et qu'il y a lieu de transmettre ces demandes au MTQ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**APPUYÉ PAR :** Ginette Breton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** demander au Ministère des transports d'étudier les demandes des citoyens pour l'installation de lampadaires aux intersections de chemin Pinard et de la Route 245 et des chemins Lefebvre et de Nicholas-Austin;

**D'**appuyer ces demandes et d'inciter le ministère à agir dans les délais les meilleurs pour assurer la sécurité de ses citoyens et des autres usagers de la route;

**ET DE** demander au Ministère, s'il est possible d'installer des lampadaires moins énergivores que les lampadaires conventionnels.

Adoptée.

## **14. Divers**

### **14.1 Dossier Ralph Bird: Séance de médiation (commission des normes du travail)**

#### **RÉSOLUTION 10-09-274**

**CONSIDÉRANT** que le 31 mai 2010, Le Conseil a adopté la résolution N° 10-05-172;

**CONSIDÉRANT** que le dispositif de ladite résolution est à l'effet :

« **QUE** Monsieur Ralph Bird, inspecteur en voirie de la Municipalité soit destitué de ses fonctions à compter de ce jour;

**QUE** Monsieur Pierre Gagné, directeur adjoint, soit mandaté afin de faire le nécessaire pour que la présente résolution soit signifiée à Monsieur Ralph Bird conformément aux dispositions légales applicables; »

**CONSIDÉRANT** que suite à la terminaison de son emploi, Monsieur Ralph Bird a déposé une plainte devant la Commission des normes du travail;

**CONSIDÉRANT** que la médiatrice responsable du dossier à la Commission des normes du travail a invité la Municipalité et Monsieur Bird à participer à une rencontre de médiation le 3 septembre 2010 dans le but de tenter d'en arriver à entente à l'amiable entre les parties;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette rencontre, la Municipalité était représentée par le maire, Monsieur Royal Dupuis et par Me Martin Brunet de l'étude Monty Coulombe, s.e.n.c.;

**CONSIDÉRANT** que lors de ladite rencontre Monsieur Bird a maintenu sa position selon laquelle il considérait avoir été congédié sans cause juste et suffisante et qu'en conséquence, il exigeait d'être dédommagé financièrement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité considère qu'elle était justifiée de destituer Monsieur Ralph Bird de ses fonctions et que par conséquent la demande de dédommagement financier telle qu'exigée par Monsieur Bird est injustifiée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Rudy Giordano

**APPUYÉ PAR :** Daniel Lechasseur

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la demande de dédommagement financier exigé par Monsieur Bird soit refusée;

**QUE** Me Martin Brunet du cabinet Monty Coulombe, s.e.n.c. soit mandaté afin d'informer la médiatrice responsable du dossier à la Commission des normes du travail, du refus de la Municipalité de donner suite à la demande de Monsieur Ralph Bird.

Adoptée.

#### **RÉSOLUTION 10-09-275**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Ginette Breton

**APPUYÉ PAR :** Roger Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'abroger la résolution 10-09-268 pour vice de forme.

Adoptée.

#### **RÉSOLUTION 10-09-276**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Roger Gagné

**APPUYÉ PAR :** Ginette Breton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE** former un comité mixte, regroupant des élus et des citoyens de la municipalité, pour discuter de divers points d'intérêt relativement à la fiscalité municipale et pour soumettre au conseil ses recommandations à cet égard, avant l'adoption du règlement de taxation annuel de la municipalité pour l'année 2011;

**ET** de nommer, à titre de membres de ce comité Messieurs André Gervais, Jean-Guy Laprise, Daniel Lechasseur, Rudy Giordano, Pierre Piché et Royal Dupuis.

Adoptée.

### **15. Deuxième période de questions**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

- Échantillonnage des tributaires : demande afin d'obtenir les résultats des échantillons de la Serpentine;

- Exploitation forestière sur le chemin Bellevue: questions sur la légalité des travaux le chemin et commentaires à l'effet que le chemin est endommagé par la circulation lourde;
- Gaz de schiste : commentaire à l'effet que le BAPE étudiera surtout la mise en valeur du gaz et non comment les travaux d'exploitation seront menés;
- Projet de la MRC concernant l'internet Haute-Vitesse : questions à savoir si la vitesse sera la même sur tout le territoire;
- Demande à l'effet que soient publiées sur le site web les grandes lignes de la programmation des travaux de voirie;
- Demande d'informations sur le programme Climat-sol mentionné par le maire un peu plus tôt;
- Commentaire à l'effet qu'aucune femme n'a été nommée à titre de membre du comité mixte sur la fiscalité municipale;
- Commentaire sur la possibilité d'avoir recours aux services de RAPPEL pour l'étude du niveau d'eau du lac Nick;
- Divers commentaires relativement à certains liens qui ne fonctionnent pas sur le site web de la municipalité;
- Question sur le comité d'infrastructures;
- Question sur l'opportunité de revégétaliser le fossé suite aux travaux sur le chemin Public;
- Question sur le déboisement en bordure des chemins;
- Remarque sur l'amélioration dans le déroulement de l'assemblée du conseil et du souci d'abrèger la lecture de résolutions;
- Commentaires sur la vitesse et le camionnage sur les routes 243 et 245;
- Commentaire sur l'aménagement possible des pistes cyclables en bordure des routes 243 et 245;
- Question sur la réglementation municipale : une personne s'interroge à savoir comment ça fonctionne.

Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressées au conseil, le maire met fin à la période de questions.

## 16. Levée de la séance

La levée de la séance a été proposée par la conseillère  
Ginette Breton à 21h18.

Le tout, respectueusement soumis,

Royal Dupuis  
Maire

Liane Boisvert  
Secrétaire d'assemblée

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-  
Est, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalait à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)  
du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution  
numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de  
veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.